



Commune de Veytaux

La Municipalité de Veytaux met au concours le poste de

Maître-ramoneur concessionnaire

Votre mission consistera à :

- ⇒ Respecter l'obligation de procéder au contrôle et au ramonage des installations soumises au ramonage obligatoire.
- ⇒ Signaler, au propriétaire et à l'autorité compétente, les déficiences constatées dans le cadre de vos interventions
- ⇒ Signaler au propriétaire ou à son représentant tout ouvrage ou installation en mauvais état ou qui présente une déficience ou qui n'est pas conforme aux prescriptions en vigueur.
- ⇒ Dans les cas graves, fixer par écrit un délai convenable pour remédier aux défauts constatés et en informe la municipalité. Si le défaut ou la violation constatée présente un danger manifeste pour la vie des personnes, ou compromet sérieusement la sécurité des biens, la mise en conformité doit être immédiate.

Nous recherchons une personne correspondant au profil suivant :

- ⇒ Titulaire d'une maîtrise fédérale
- ⇒ Titulaire d'une autorisation de pratiquer délivrée par l'Etablissement Cantonal d'Assurance

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2025

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de Mme Vildane Ramadani, Secrétaire municipale (021 966 05 55).

Les offres, accompagnées des documents d'usage sont à adresser **jusqu'au 31 août 2024** à :

- Municipalité de Veytaux, Rue du They 1, 1820 Veytaux,

Seuls les dossiers correspondant au profil seront traités, et la préférence sera donnée à une personne ayant de l'expérience dans une administration publique.